

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 4 : développer les infrastructures et les réseaux de demain	A4
Politique routière d'intérêt régional	509

La Commission Permanente,

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1111-10, L.3211-1, L.3213-3, L.3221-4, L.4211-4, L.4211-1-4 bis et L.4221-1,
- VU** le Code de la voirie routière et notamment les articles L.111-1, L.131-7 et suivants,
- VU** les délibérations du Conseil régional du 21 septembre 2007 adoptant le projet de Schéma régional des infrastructures et de transports, puis des 26 et 27 juin 2008 adoptant la version définitive de ce schéma,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional du 23 juin 2016 approuvant le Pacte régional pour la Ruralité,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant le Budget primitif 2017 et notamment son volet relatif à la Politique routière d'intérêt régional (programme 509),
- VU** le contrat de plan Etat-Région Pays de La Loire 2015-2020 signé le 23 février 2015, son avenant n°1 signé le 18 janvier 2017 et son avenant n°2 signé le 18 février 2020,
- VU** la convention métropolitaine afférent au CPER signée le 9 octobre 2015 entre l'Etat, la Région des Pays de la Loire et Nantes Métropole,
- VU** le protocole relatif à la politique routière d'intérêt régional signé entre la Région des Pays de La Loire et le Département de Maine et Loire signé le 19 juin 2017, son avenant n°1 signé le 7 août 2018 et son avenant n°2,
- VU** le protocole relatif à la politique routière d'intérêt régional signé entre la Région des Pays de La Loire et le Département de la Sarthe signé le 18 mai 2017 et son avenant n°1 signé le 20 février 2020,
- VU** la convention de financement des travaux routiers relative à la RD 960 Vezins-Vihiers signée le 7 août 2018,
- VU** la convention de financement des travaux routiers relative à la RD 338 - giratoire de l'Océane, signée le 20 février 2020,
- VU** la convention SEXTAN 2 entre l'Etat et Nantes Métropole du 19 août 2011 et ses avenants n°1 du 9 septembre 2016 et n°2 du 31 décembre 2019,
- VU** la convention SEXTAN 2 entre l'Etat et La Région des Pays de La Loire du 31 janvier 2011 et ses avenants n°1 du 29 novembre 2016 et n°2 du 26 décembre 2019,
- VU** la décision ministérielle d'approbation des études d'opportunité du SDAGT de Nantes en date du 26 juin 2018,

- VU** l'avis du comité de pilotage périphérique validant le contenu du programme en date du 24 septembre 2019,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2020 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Transports, mobilité, infrastructures

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'avenant n°2 au protocole entre la Région des Pays de la Loire et le Département de Maine-et-Loire relatif à la politique routière d'intérêt régional, présenté en 1 annexe 1,

AUTORISE

la Présidente à le signer,

APPROUVE

l'avenant n°1 à la convention de financement relative aux travaux routiers de doublement de la déviation Sud de Saumur (RD 347), présenté en 1 annexe 2,

AUTORISE

la dérogation aux articles 11 et 12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement financier,

AUTORISE

La Présidente à le signer,

ATTRIBUE

une subvention supplémentaire de 348 000 € au Département de Maine-et-Loire,

AFFECTE

une autorisation de programme correspondante d'un montant de 348 000 €,

APPROUVE

l'avenant n°1 à la convention de financement relative aux travaux routiers entre Vihiers et Vezins (RD 960), présenté en 1 annexe 3,

AUTORISE

la dérogation aux articles 11 et 12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement financier,

AUTORISE

la Présidente à le signer,

ATTRIBUE

une subvention supplémentaire de 300 000 € au Département de Maine-et-Loire,

AFFECTE

une autorisation de programme correspondante d'un montant de 300 000 €,

APPROUVE

l'avenant n°1 à la convention de financement relative aux travaux routiers du Giratoire de l'Océane (RD 338), présenté en 2 annexe 1,

AUTORISE

la dérogation aux articles 11 et 12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement financier,

AUTORISE

la Présidente à le signer,

ATTRIBUE

une subvention supplémentaire de 2 091 500 € au Département de la Sarthe,

AFFECTE

une autorisation de programme correspondante d'un montant de 2 091 500 €,

APPROUVE

la convention de financement relative aux travaux routiers d'aménagement de la desserte du pôle des 24 Heures du Mans (RD 92), présentée en 2 annexe 2,

AUTORISE

la dérogation aux articles 11 et 12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement financier,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

ATTRIBUE

une subvention de 1 040 000 € au Département de la Sarthe,

AFFECTE

une autorisation de programme correspondante d'un montant de 1 040 000 €,

APPROUVE

le cadre conventionnel de mise en œuvre du Schéma Directeur d'Agglomération de Gestion du Trafic de Nantes entre l'Etat, la Région des Pays de la Loire et Nantes Métropole, présenté en 3 annexe 1,

AUTORISE

la Présidente à le signer,

APPROUVE

la convention de financement relative au CPER / Contrat d'Avenir des Pays de la Loire, présentée en 3 annexe 2,

AUTORISE

la dérogation aux articles 11 et 12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement financier,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

ATTRIBUE

une subvention de 1 375 000 € à l'Etat,

AFFECTE

une autorisation de programme correspondante d'un montant de 1 375 000 €,

APPROUVE

la convention de financement relative au Schéma d'Evolution de l'exploitation du Trafic de l'Agglomération Nantaise, présentée en 3 annexe 2,

AUTORISE

la dérogation aux articles 11 et 12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement financier,

AUTORISE

La Présidente à la signer,

ATTRIBUE

une subvention de 1 075 000 € à l'Etat,

AFFECTE

une autorisation de programme correspondante d'un montant de 1 075 000 €.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen

Vote dissocié concernant la Convention de financement Schéma d'Evolution de l'exploitation du trafic de l'Agglomération Nantaise : Vote pour à l'unanimité.

Groupe LREM absent lors du vote.

REÇU le 17/11/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs